



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

R E F  
B P A

# RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

du Brevet Professionnel Agricole





## RÉFÉRENTIEL DE L'OPTION « OUVRIER D'ÉLEVAGE DE RUMINANTS ET DE CULTURES FOURRAGÈRES » DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Arrêté du 23 janvier 2024 portant création de l'option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance.

Le brevet professionnel agricole option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » est une certification de niveau 3 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du brevet professionnel comporte 3 parties :

1. Le référentiel d'activités.
2. Le référentiel de compétences.
3. Le référentiel d'évaluation.

### 1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel et à l'emploi visé par la certification ;
- la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA) ;
- la troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

#### 1.1. *Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel*

##### 1.1.1. La filière

Les entreprises où l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères exerce son métier sont des exploitations agricoles relevant des secteurs de production bovins lait, bovins viande, bovins lait et viande, ovins, caprins et polyculture-élevage (secteurs référencés par les OTEX).

Au niveau de ces secteurs de production, il est à noter :

- En élevage bovin :
  - la France est le second producteur laitier européen après l'Allemagne. 54 400 élevages laitiers ont livré 23,6 milliards de litres en 2021, collectés en moyenne toutes les 48 h (54 % par les coopératives et 46 % par les entreprises privées). Le cheptel laitier français compte 3,5 millions de vaches laitières dont 60 % de race Prim'Holstein. En 2021, 52 % des effectifs de vaches laitières se concentrent sur les régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie (1). Une ferme laitière produit en moyenne 385 300 litres de lait par an avec 66 vaches laitières présentes et 92 ha de surface agricole utile (SAU) (dont 32 de prairies) (2). Les systèmes spécialisés représentent 2/3 des élevages laitiers et les systèmes de polyculture-élevage 1/3 des effectifs totaux ;
  - premier producteur de viande bovine en Europe, la France compte 3,7 millions de vaches allaitantes. Plus de 50 % des troupeaux de race à viande se concentrent sur 3 régions : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté. Les 76 700 élevages (3) (dont 81 % de plus de 20 vaches allaitantes (4) se répartissent sur deux grands types de systèmes de production : les systèmes diversifiés de polyculture-élevage lait et viande avec ou sans cultures de vente et les systèmes spécialisés. Dans ces derniers se répartissent des élevages : producteurs de veaux lourds ou veaux sous la mère, « engraisseurs spécialisés », « naisseurs spécialisés », « naisseurs-engraisseurs » et d'autres élevages allaitants. Comparativement plus petits que les élevages mixtes, les systèmes spécialisés comptent en moyenne 133 bovins dont 56 vaches allaitantes avec 105 hectares de surface agricole utile (SAU), 28 ha de céréales-oléo-protéagineux, 74 ha de surface fourragère.
- En élevage ovin :
  - la France est le troisième producteur européen de viande ovine. Les élevages concentrant 80 % des brebis se positionnent sur les 4 régions du sud de la France (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-D'azur) ; toutefois l'élevage ovin est présent partout sur le territoire, en atelier spécialisé dans la moitié des cas, en atelier complémentaire d'une autre production dans l'autre moitié. Les 4 millions de brebis allaitantes se répartissent dans les 28 826 exploitations (5) (dont 71 % avec un troupeau d'au moins 150 brebis) ;
  - au niveau du lait collecté de brebis, la France est le 4<sup>e</sup> pays européen (+ 1,6 % en 2021) avec une production de 302 millions de litres. Celle-ci est, toutefois, très marquée par sa saisonnalité (de moins de 6 millions de litres collectés en septembre, à plus de 44 millions de litres en avril [6]). Avec 1,5 million de brebis laitières, la filière est très régionalisée (Aveyron, Pyrénées-Atlantiques et Corse) et 91 % du cheptel est situé en zone de montagne. En 2022, on comptait 4 974 exploitations ovines laitières dont 78 % avec un cheptel d'au moins 300 brebis.

– En élevage caprin :

Les élevages de chèvres constituent le 4<sup>e</sup> cheptel européen, 6 054 exploitations détiennent 1 040 600 animaux. Ces exploitations se répartissent en trois catégories : les livreurs de lait non transformé (48 %), les fromagers (47 %) et les mixtes (5 %) (7). La Nouvelle-Aquitaine est la région comptant le plus de chèvres laitières (34 %), les régions Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie regroupent, quant à elles, 42 % des effectifs. Les élevages caprins sont principalement orientés vers la production laitière. Le lait est presque intégralement transformé en fromage, à la ferme (20 % de la production fromagère) ou par des entreprises. La production de viande caprine est plus faible que celle des autres viandes et très saisonnière. Les exploitations se caractérisent par l'utilisation de leur surface fourragère, la destination du lait (collecte ou transformation fermière) et l'association à d'autres productions. Deux systèmes de production principaux connaissent de nombreuses déclinaisons :

- pour les systèmes laitiers spécialisés : associés à des cultures de ventes, des vaches allaitantes, avec ration sèche (déshydraté), ration foin, herbager avec pâturage ... ;
- pour les systèmes fromagers spécialisés : vente à un affineur, vente à un grossiste, vente en circuit-court, affouragement en vert, ration foin, pastoral, herbager.

Les exploitations agricoles en polyculture-élevage conduisent à la fois des productions animales et des productions végétales. Ce sont des entreprises relevant des secteurs de production bovins lait, bovins viande, ovins et caprins (secteurs référencés par 5 OTEX). La complémentarité des systèmes de production animale et végétale présents au sein de ces exploitations génère un renouveau d'intérêt et positionne la polyculture élevage comme une réponse possible aux enjeux liés au réchauffement climatique et aux transitions agroécologiques.

Au-delà de la diversité des systèmes de production, d'autres facteurs transforment le travail dans ces exploitations :

– **Les attentes sociétales**

Actuellement, la société interpelle le monde agricole tant au niveau des impacts environnementaux et du bien-être animal de leur activité qu'au niveau de la qualité des produits mis sur le marché. Ces attentes, sont à l'origine d'une évolution de la prise en compte de la question environnementale, l'exploitation agricole étant considérée comme un agroécosystème sur son territoire. Cette évolution réinterroge la conduite des systèmes de production avec l'agroécologie comme levier dans la prise en compte de ces attentes.

– **Les signes de l'identification de la qualité, de l'origine et autres labels**

Les productions sous signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) (8) se développent en réponse aux attentes des consommateurs. L'augmentation annuelle du cheptel des exploitations en conversion et certifiées en agriculture biologique est en constante augmentation (9) :

- pour les bovins : Il est à noter, une augmentation moyenne de 2 % entre 2021 et 2022, la filière laitière étant la plus dynamique. Au niveau de l'agriculture Française, et pour les espèces concernées, l'agriculture biologique représente en moyenne 7 % des cheptels ;
- pour les ovins : L'évolution des animaux engagés en BIO et en conversion est en moyenne de 6 % (11 % des cheptels français). Il est à noter une dynamique plus forte pour la filière ovin viande ;
- pour les caprins : L'augmentation des animaux élevés en BIO et reconversion est de 11 % entre 2021 et 2022 soit 13 % du cheptel français.

L'élevage BIO continue, donc, sa progression avec toutefois des territoires précurseurs (élevage bio de vaches laitières particulièrement présent dans le grand Ouest et dans le massif central par exemple).

En 2020, 43 viandes bovines et 25 viandes ovines étaient commercialisées sous d'autres signes de qualité et d'origine (10). De même, en 2021, 61 produits laitiers bénéficiaient d'une indication géographique (AOP et IGP) (11). Au-delà de ces labels, la part des exploitations certifiées HEV (Haute valeur environnementale) concerne 59 % des bovins viande, 20 % des bovins lait, 11 % des ovins et 2 % des caprins.

– **Les dynamiques territoriales**

Les collectifs ont toujours été très présents en agriculture que ce soit pour produire, stocker, mutualiser... Ces dernières décennies, le développement des formes sociétaires, engageant un partage de salariat, renforce ces dynamiques qui s'accompagnent de collectifs centrés sur la transformation ou la commercialisation en circuit court. En effet, au-delà de la vente indirecte traditionnelle (vente d'animaux vifs ou en carcasse, vers la restauration collective ou un prestataire de découpe) la vente directe permet aux exploitants de valoriser leur production (magasin de producteurs, vente à la ferme ou sur les marchés, vente en tournées, vente en ligne...).

Le mode de gestion de l'exploitation est aussi un facteur fondamental de transformation du travail (voir chapitre suivant).

(1) Agreste GRAPH'AGRI 2022.

(2) ICA/France Agri Mer/Etat des lieux de la filière 2020.

(3) Cheptel - Document INTERBEV 2022.

(4) Idle – Chiffres clé du GEB – Bovins 2021 productions lait et viande.

(5) Idle – Chiffres clé du GEB – ovins 2022 productions lait et viande.

(6) Idle – Tech-ovins/8 et 9 septembre 2021.

(7) Idle - Chiffres clé du GEB –caprins 2021 productions lait et viande.

(8) Agriculture Biologique (AB)/Appellation d'Origine Protégée (AOP)/Indication Géographique Protégée (IGP)/Label rouge (LR).

(9) Chiffres 2021 - <https://www.agencebio.org> – données 2022.

(10) INAO – chiffres clé 2021 – viandes, charcuteries et volailles sous signe de la qualité et de l'origine.

(11) Cnaol- Chiffres clé 2021 des produits laitiers AOP et IGP – Septembre 2022.

### 1.1.2. La typologie des entreprises

Les formes sociétaires (GAEC/EARL/autre) continuent, globalement, de croître en agriculture (+ 9 %) toutefois, leur part varie avec le type d'élevage (plus de 60 % en élevage bovin laitier et bovin mixte et de 25 % à 30 % en élevage bovin viande et ovins/caprins). L'évolution de ces statuts est corrélée à l'agrandissement des exploitations. En 2020, par exemple, les surfaces varient pour la polyculture/polyélevage de 55 ha de moyenne pour les exploitations individuelles à 149 ha pour les formes sociétaires. La typologie des entreprises se modifie au regard du type d'élevage :

- au niveau de l'élevage bovin, les typologies INOSYS (2021) ont permis de catégoriser les élevages laitiers et allaitants. Concernant les bovins lait, on distingue 5 grands types de systèmes laitiers : Bovins laitiers spécialisés (livreurs BIO), Bovins laitiers spécialisés de plaine, Bovins laitiers spécialisés de montagne, Bovins laitiers mixtes lait-viande, Bovin laitier polyculture-élevage. Concernant les races à viande, on distingue : des élevages de naisseurs, de naisseurs engraisseurs, d'engraisateurs, de bovins viande BIO, de bovins et culture et de bovin viande et autres ateliers. Les systèmes spécialisés allaitant ont une surface de 85 ha de SAU en moyenne contre 123 ha pour les systèmes mixtes.

En 2021, un élevage bovin accueille en moyenne 118 animaux. Ces élevages possèdent en moyenne 2,5 bâtiments. En élevage allaitant le temps de travail journalier est estimé à 8 heures contre 14 heures dans les élevages laitiers (dont 5 heures de traite) (12).

– Pour les ovins :

- ovins viande : L'élevage ovin est majoritairement basé sur l'exploitation de l'herbe. Il valorise les espaces ruraux les moins favorisés, notamment les zones herbagères et pastorales. Dans les zones de grandes cultures, la production ovine est organisée en ateliers complémentaires. La filière est structurée autour de 47 % d'élevages spécialisés et de 53 % d'élevages mixtes (ovins + autre production végétale ou animale) (13). 41 % des brebis allaitantes sont élevées dans des troupeaux de 150 à 499 brebis ;
- ovins lait : Différents types d'élevage structurent la filière (INOSYS 2021) : livreur conventionnel ou AB, livreur spécialisé en zone herbagère, en zone pastorale, livreur transhumant, livreur mixte (ovin viande ou bovin viande) et enfin les producteurs de fromages fermiers. En élevage laitier, 40 % des brebis vivent dans des exploitations de 300 à 499 brebis.

Les exploitations ovines possèdent, en moyenne 1,7 bâtiment (les exploitations laitières ayant un bâti un peu supérieur). L'élevage en plein air intégral concerne 18 % des brebis allaitantes et 5 % des brebis laitières. Le temps consacré aux animaux s'élève à 7 heures par jour pour les brebis laitières et 5 heures pour les allaitantes. En pâture, ce temps est plus réduit. Les systèmes ovins/caprins disposent en moyenne de 50 ha de SAU.

– Pour les caprins :

Les exploitations se répartissent en trois catégories : les livreurs de lait non transformé (48 %), les fromagers (47 %) et les mixtes (5 %). Le type d'exploitations dépend de l'utilisation de la surface fourragère mise en œuvre, de la destination du lait (collecte ou transformation fermière) et de l'association avec d'autres productions. De ce fait, de nombreuses déclinaisons de ces trois systèmes coexistent. 49 % des exploitations ont au moins 100 reproducteurs caprins laitiers. Ces exploitations disposent de 1,8 bâtiment en moyenne. Le temps consacré aux animaux est de 7 heures par jour en moyenne (10 heures pour les troupeaux de 300 animaux ou plus).

---

(12) GRAPH'AGRI 2022.

(13) Interbev – L'essentiel de la filière ovine 20220.

### 1.1.3. Les emplois du secteur de l'élevage de ruminants

L'association élevage et culture génère une activité soutenue (quotidienne ou saisonnière) tout au long de l'année, toutefois, la nature de l'élevage impacte directement sur le temps et la nature des travaux. Ils se répartissent entre les soins aux animaux, les travaux sur les productions végétales (destinées à l'alimentation du troupeau ou à la vente) et l'entretien des bâtiments.

La composition de la main-d'œuvre a évolué avec une baisse de la main-d'œuvre familiale et un développement de l'emploi permanent salarié non familial. Les nouvelles formes sociétaires de gestion des exploitations renforce le dynamisme de l'emploi salarié, elles emploient relativement plus de salariés que les autres (en 2020, 68 % du volume du travail agricole est mobilisé dans les exploitations sous forme sociétaire [14]).

Ce besoin en main d'œuvre est complété par le recours à des salariés saisonniers et à l'externalisation des travaux (56 % des exploitations font appel à l'externalisation).

Les exploitations d'élevage et de polyculture-polyélevage représentent respectivement 36 % et 11 % du volume du travail agricole total.

L'emploi salarié en élevage représente, tous types d'élevages de ruminants confondus, 50 600 unités de travail annuel (hors autres herbivores). L'emploi salarié en bovins (lait, viande et mixte) représente 22 200 UTA (15), il s'élève à 4 500 UTA pour les filières ovine et caprine. La filière polyculture-polyélevage est la plus employeuse avec 23 900 UTA. Toutes ces filières enregistrent une augmentation de l'emploi de main d'œuvre salariée ces dernières années.

Cette répartition du salariat est liée pour partie au nombre d'exploitations mais aussi à une intensité du travail variable selon la spécialisation des exploitations : par exemple, en bovin viande, la main-d'œuvre salariée est plus conséquente chez les naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins ou de bœufs.

---

(14) Agreste – Primeur n° 11 - Recensement agricole 2020 Main-d'œuvre et externalisation des travaux.

(15) Agreste CHIFFRES ET DONNÉES- MAI 2021- Numéro 6.

#### 1.1.4. Politique publique, réglementation

Les enjeux en lien avec le réchauffement climatique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que l'évolution de la demande sociale en termes de sécurité alimentaire, bien-être animal, rémunération des éleveurs, protection de l'environnement, ont orienté la politique agricole commune (PAC) et les différents plans du projet agroécologique.

Ils incitent à des changements de pratiques au niveau des élevages visant en particulier, une diminution de l'usage systématique des antibiotiques ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O et NH<sub>3</sub>), la réduction de la concentration en nitrates dans l'eau et de la concentration en cuivre et zinc dans les sols.

Les élevages de ruminants sont concernés par certains de ces plans à des degrés divers en fonction du système de production :

- EGALIM qui vise, en autres, à accompagner la transformation des modèles de production vers une meilleure adéquation avec les attentes des consommateurs ;
- Ecophyto II+ dont l'objectif est d'inciter des groupes d'agriculteurs à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (16) ;
- ECOANTIBIO : Ces plans ambitionnent une baisse d'utilisation des antibiotiques et une diminution d'antibiorésistance ;
- le plan EMAA (Energie, Méthanisation, Autonomie, Azote) s'inscrit dans une démarche agronomique fondée sur le respect de l'équilibre de la fertilisation et la réduction globale du recours aux intrants (valorisation de l'azote organique, développement de la méthanisation agricole collective, soutien aux énergies renouvelables) ;
- le plan « protéines végétales » dont l'un des objectifs est de permettre aux éleveurs d'améliorer leur autonomie pour l'alimentation du troupeau (réintroduction des légumineuses dans les rotations, relocalisation de l'alimentation des animaux) (17) ;
- le plan de soutien à l'agriculture biologique 2023 ;
- l'initiative « 4 pour 1000 » qui concerne l'augmentation de la teneur en carbone des sols ;
- le plan France Relance visant le développement de systèmes à moindre impact environnemental (agriculture biologique, agroécologie, productions sous signes de qualité), la relocalisation de la production agricole et la valorisation des circuits courts (18) ;
- Le plan « Bien-être » animal : Au niveau Européen, une révision et un élargissement de la réglementation BEA (bien-être animal) est prévue fin 2023 en réponse aux attentes des citoyens (19). Cette révision va aussi concerner le transport des animaux et l'abattage.

Le bien-être animal est lié au respect des exigences biologiques de chaque espèce ; l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) le définit selon 5 critères : Absence de faim, de soif et de malnutrition/Absence de peur et de détresse/Absence de stress physique ou thermique/Absence de douleur, de lésions et de maladie/Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce. Chaque filière élevant des ruminants a engagé un processus d'amélioration de ses pratiques :

- bovins lait : la filière a mis en place une charte de bonnes pratiques, qui s'est enrichie en 2022 de nouveaux indicateurs liés à l'ambiance des bâtiments, la contention, le logement des veaux mais aussi l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et les économies d'eau et d'énergie. 97 % des éleveurs adhèrent à la charte des bonnes pratiques d'élevage (20) ;
- bovins viande : un diagnostic « BoviWell » a été coconstruit avec les acteurs économiques et des experts scientifiques. Un outil d'évaluation visant les 5 libertés (concept des « 5 LIBERTÉS » du Farm Animal Welfare Council) a été conçu. Ce diagnostic vise aussi à mettre en exergue les meilleures pratiques et les points d'amélioration (21) ;

- pour les ovins et les caprins : le projet CMOUBIENE vise à outiller les filières ovines (lait et viande) et caprine pour l'évaluation et la gestion du bien-être des petits ruminants en élevage. Ce projet coconstruit avec les acteurs de terrain et les filières prendra fin en septembre 2024.

---

(16) <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-Le-plan-Ecophyto-II>.

(17) <https://www.economie.gouv.fr>.

(18) [file:///D:/Documents/paf18834/Downloads/toutes\\_les\\_mesures\\_du\\_plan\\_de\\_relance\\_national\\_01.pdf](file:///D:/Documents/paf18834/Downloads/toutes_les_mesures_du_plan_de_relance_national_01.pdf).

(19) CGAAER - Parangonnage européen sur le bien-être animal et la lutte contre la maltraitance animale - Rapport n° 21057 – Octobre 2021.

(20) France Terre de Lait – rapport 2022 – Responsabilité sociétale de la filière laitière française.

(21) <https://www.interbev.fr/enjeux-societaux/bien-etre-protection-sante-animaux>.

#### 1.1.5. Les facteurs d'évolutions

Les filières d'élevage des ruminants sont impactées, de façon différenciée selon le type d'élevage, par un certain nombre de facteurs les engageant dans le changement :

- le changement climatique : Il s'agit, à ce niveau, d'adapter le mode de production aux impacts du changement climatique (ressource en eau, événements extrêmes...) mais aussi d'atténuer, par ses pratiques, les impacts de la production sur l'environnement ;
- les enjeux de biosécurité au sein des élevages sont croissants (risques d'épizooties) ;
- une augmentation de la dimension économique des exploitations entraînant une augmentation du besoin en main-d'œuvre ainsi qu'un recours croissant à la délégation de certaines tâches sur l'exploitation. En parallèle de cette évolution, il est à noter un développement de la dimension collective du travail ;
- une recherche de qualité de vie, de réduction de la pénibilité et de la durée du travail, de sécurisation des ressources (par la spécialisation ou la diversification) entraînant de nouvelles organisations du travail. Le recours au numérique et à la robotique fournissent certaines réponses à ces problématiques ;
- des attentes sociétales croissantes liées à la prise en compte de l'environnement, au bien-être animal et à la traçabilité de la production ;
- le développement des pratiques agroécologiques et des circuits courts, favorables à l'environnement mais aussi à l'emploi.

#### **Innovations des pratiques...**

Face à ces différents facteurs, les pratiques innovantes se combinent, les premiers changements concernant les pratiques d'élevage (alimentation, reproduction) ainsi que les bâtiments et les équipements. Elles peuvent concerner, par exemple (22) :

- pour les bovins : la transformation du lait, une conduite alimentaire du troupeau basée sur l'herbe et le pâturage pour réduire les intrants et améliorer la qualité de vie, le séchage en grange, la diversification des produits et des circuits de commercialisation, les prairies multi-espèces...
- pour les ovins/caprins : la pâture en verger, la production d'agnelles rustiques, une bergerie avec réfectoire, la production d'agnelles sur parcours, le séchage en grange, la sécurisation de lâchés de chèvres en espace pastoral, le réaménagement de bâtiment...

#### **Innovations numériques et robotiques.....**

Le numérique et la robotique offrent des réponses à certaines attentes liées à la qualité de vie, à la réduction de la pénibilité, à la prise en compte du bien-être animal, à la traçabilité. De nombreux logiciels de gestion du troupeau ou du pâturage permettent de gérer le troupeau dans sa globalité ou chaque animal individuellement, au niveau de l'alimentation, la santé, la reproduction (détecteurs de chaleur, détection des vêlages).

En 2023, on compte 18 000 robots pour la production animale (23). A ce niveau aussi, les pratiques varient avec le type d'élevage :

- au niveau des bovins : Les distributeurs automatiques de concentré (DAC), les capteurs sur animaux et les outils de gestion du troupeau sont mobilisés dans les filières lait et viande. La filière bovin lait utilise davantage les caméras et les robots (traite, nettoyage). On note aussi pour ces filières la présence d'autres robots liés à l'alimentation : distributeurs de lait pour les veaux, repousse-fourrage ;
- pour les ovins, des balances connectées, compteurs à lait, distributeurs automatiques d'aliments et parcs de tri automatique sont mobilisés. Les outils liés au pâturage ne sont pas encore développés (comme pour les bovins et les caprins) ;
- pour les caprins, les principaux outils concernent des logiciels de gestion du troupeau, des lecteurs portables d'identification des animaux, des colliers connectés, des capteurs d'ambiance, des balances automatisées...

### L'agroécologie...

L'agroécologie (24) se positionne comme une innovation fondamentale par la reconception du système de production qu'elle vise. Dans cette logique, et au niveau de l'exploitation, plusieurs axes de travail sont poursuivis :

- réduction des intrants par le recyclage des éléments (azote, phosphore, eau) et recherche d'autonomie vis-à-vis de l'énergie ;
- renforcements des régulations biologiques dans les agrosystèmes et valorisation des processus naturels, de la biodiversité ;  
En élevage bovin, certains axes peuvent être soulignés, par exemple :
  - valoriser les effluents d'élevage comme fertilisant ;
  - diminuer l'apport en protéine pour maîtriser les émissions (ammoniac particulièrement) ;
  - augmenter l'autonomie alimentaire :
    - développer la part de pâturage dans l'alimentation et les périodes de pâture en intersaison ;
    - améliorer la qualité des fourrages pour réduire le recours aux concentrés ;
    - augmenter l'utilisation des légumineuses ;
    - rechercher une meilleure complémentarité entre le maïs et l'herbe ;
    - réduire le chargement à l'hectare (augmentation part de fourrage dans la ration et marge de sécurité) ;
    - valoriser le plein air intégral ;
  - réduire le recours aux antibiotiques par une amélioration des conditions d'élevage ;
  - développer des complémentarités entre systèmes de production sur le territoire pour une plus grande autonomie (approvisionnement en protéines notamment).

Les élevages ovin et caprin, principalement basés sur l'exploitation de l'herbe, sont des systèmes de production dont l'autonomie alimentaire permet de limiter les importations ainsi que les transports ; ils sont des acteurs importants du maintien de la biodiversité.

Certaines pratiques d'élevage peuvent être citées à titre d'exemples :

- valorisation de surfaces pastorales sèches ou de montagne (autonomie alimentaire, réductions des intrants, maîtrise de l'embroussaillage) ;
- développement de races rustiques ;
- mise en place de prairies multi-espèces (augmentation de la qualité du fourrage et réduction du concentré dans les rations) ;
- la production de céréales sur l'exploitation (avec introduction des méteils dans la rotation notamment) ;
- pour les caprins, la plantation de haies (en lien avec le bien-être animal, la chèvre étant un animal cueilleur) ;
- la réduction des traitements antibiotiques et l'utilisation d'antiparasitaires à base de plantes.

Pour ces élevages de ruminants, la polyculture élevage propose de nombreux avantages face aux problèmes environnementaux : meilleur bouclage des cycles (azote, carbone), moindre dépendance aux intrants, amélioration de la fertilité des sols et de la biodiversité, diversification des paysages et résilience des systèmes aux aléas climatiques [possibilité de cultures à double fin (vente et/ou alimentation du troupeau) entraînant une meilleure adaptation économique].

Cette synergie entre les productions permet de réaliser des performances techniques, économiques au moins aussi bonnes que dans les élevages spécialisés tout en se montrant plus résiliente face aux aléas climatiques et économiques.

La résilience et la durabilité recherchées ne se jouent pas, bien entendu, uniquement au niveau de l'exploitation, les filières et les territoires sont aussi à mobiliser.

Au niveau des salariés, l'ensemble de ces changements vont impacter leurs pratiques, notamment, au niveau de leurs aptitudes :

- adaptatives à différentes organisations et systèmes de production (cas de multi-employeurs) ;
- à mobiliser différents registres d'informations [orales et/ou écrites (listes, tableaux, protocoles, textos, WhatsApp...)] pour des actions prévisionnelles ou quotidiennes ;
- à utiliser, à minima, des logiciels de gestion du troupeau, des distributeurs d'aliments et des robots de traite notamment ;
- à l'observation des animaux et de leur environnement ;
- à développer une « relation client » de qualité dans le cadre de commercialisation en circuit court.

---

(22) <https://idele.fr/inosys-reseaux-elevage>.

(23) Observatoire des usages du numérique en agriculture - Infographies – Mai 2023.

(24) Définie à l'article 1 du code rural et de la pêche maritime.

### 1.1.6. Les emplois visés par le diplôme

Le titulaire du BPA « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » est appelé à occuper un emploi de premier niveau dans le secteur de l'élevage (niveau 3). Il s'agit d'un ouvrier d'élevage polyvalent, qui réalise les différents travaux liés aux soins des animaux, au suivi du troupeau, à la gestion des pâtures. Il participe aux travaux liés aux productions fourragères ou aux cultures de vente de manière variable, en fonction de l'orientation de l'exploitation. Il participe aux échanges professionnels courants nécessitant une écoute attentive de ses interlocuteurs, voire la reformulation de leurs demandes.

#### 1.1.6.1. Appellations institutionnelles ou d'usage

##### **Appellations du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)**

Le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) identifie différentes appellations des emplois visés. Ces différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein des codes A 14.

##### **A1407 Elevage bovin ou équin :**

- Ouvrier/Ouvrière agricole en production bovine
- Ouvrier/Ouvrière agricole en production laitière
- Ouvrier/Ouvrière d'élevage en production bovine
- Ouvrier/Ouvrière d'élevage en production bovin biologique
- Ouvrier/Ouvrière d'élevage laitier bovin
- Ouvrier/Ouvrière de production bovine
- Vacher/Vachère

##### **A1410 Elevage ovin ou caprin :**

- Ouvrier/Ouvrière agricole en production caprine
- Ouvrier/Ouvrière agricole en production laitière d'ovins ou de caprins
- Ouvrier/Ouvrière agricole en production ovine
- Ouvrier/Ouvrière d'élevage en production caprine
- Ouvrier/Ouvrière d'élevage en production ovine
- Ouvrier/Ouvrière d'élevage laitier en production ovine ou caprine
- Ouvrier/Ouvrière de production ovine

##### **A1416 : Polyculture, élevage :**

- Ouvrier/Ouvrière en polyculture élevage
- Ouvrier agricole polyvalent/Ouvrière agricole polyvalente

Dans certaines entreprises ou groupement d'employeurs, d'autres appellations sont usitées : assistant/assistante d'élevage ou agent/agent(e) d'élevage par exemple.

##### **Codes Nomenclature des spécialités de formation (NSF)**

212 – Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaire)

##### **Formacodes**

- 210 75 ÉLEVAGE OVIN
- 210 78 ÉLEVAGE BOVIN
- 210 85 ÉLEVAGE LAITIER
- 210 86 ÉLEVAGE CAPRIN
- 210 40 POLYCLTURE (double indexage)

##### **Codes NAF**

- Code NAF 0141Z : Elevage de vaches laitières
  - Code NAF 0142Z : Elevage d'autres bovins et de buffles
  - Code NAF 01.50Z : culture et élevage associés
  - Code NAF 01.45 Z. Cette sous-classe comprend :
    - \* L'élevage d'ovins et de caprins
    - \* La production de lait cru de brebis ou de chèvre
- Elle ne comprend pas la transformation du lait (cf. 10.51 A)

### 1.1.6.2. Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise, degré d'autonomie et prise en compte des personnes à besoins particuliers, dont le handicap

Les activités de l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères sont définies par des instructions précises, et réalisées en autonomie sous surveillance et contrôles périodiques du responsable d'entreprise. Des protocoles formalisés peuvent cadrer ses tâches.

Selon la taille de l'entreprise qui l'emploie, il travaille seul, en binôme avec l'employeur ou dans une petite équipe de 2 ou plusieurs pairs avec laquelle il doit coopérer, et peut occasionnellement transmettre à un apprenti ou à un autre ouvrier d'élevage récemment arrivé sa connaissance de l'entreprise : sa culture, ses habitudes de travail, son fonctionnement courant.

Il réalise ses travaux dans un système de contraintes économiques, réglementaires et environnementales qu'il connaît et auxquelles il s'adapte.

Les salariés sont responsables :

- du confort et du maintien de la santé des animaux : alimentation, soins courants, suivi et observation ;
- de la propreté des locaux et du respect des conditions d'hygiène ;
- en élevage laitier, de la qualité du lait liée à la traite ;
- de l'utilisation en sécurité des matériels et installations d'élevage (usage, nettoyage et entretien courant).

Au fil de l'expérience et des compétences acquises, le renforcement de l'autonomie du salarié s'effectue au travers de la réduction du travail en binôme avec l'employeur, de l'augmentation de consignes ouvertes et d'un contrôle plus occasionnel des tâches (25).

Dans le cadre de son travail, l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères n'est pas amené à être en responsabilité de tiers, sur des fonctions de recrutement, de gestion de ressources humaines ou d'encadrement d'équipe. Il ne lui revient pas non plus de concevoir, réaliser puis mettre en œuvre des espaces physiques, services, produits, activités accessibles à toute personne. De ce fait, il ne lui est pas demandé de développer de compétence spécifique liée à la prise en compte du handicap, donnant lieu à une certification. En revanche, comme n'importe quel salarié, il peut avoir à travailler en équipe avec des collègues à besoins particuliers : personnes en situation de handicap, dys, en situation d'illettrisme, dont le handicap n'est pas reconnu, ... Il est en mesure de reconnaître et de prendre en compte la singularité de chacun dans son travail.

---

(25) HAL - Priscila Malanski. Identification des trajectoires d'évolution du travail de salariés permanents dans les exploitations agricoles - 2017.

### 1.1.6.3. Conditions d'exercice de l'emploi

Le titulaire du BPA « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » exerce son activité dans une ou plusieurs exploitations. Dans ce dernier cas, il peut travailler dans un groupement d'employeurs, un service de remplacement, en prestations de service pour le compte d'une entreprise de travaux agricoles.

Les conditions d'exercice varient donc avec la configuration des emplois et la trajectoire professionnelle choisie par le salarié. Il peut se spécialiser dans les soins animaux et la traite chez un ou plusieurs employeurs ou au contraire, développer sa polyvalence entre soins aux animaux et travaux liés à certaines cultures sur une même exploitation ou plusieurs. Dans le cas de groupement d'employeurs ou de services de remplacement, le titulaire du l'emploi doit s'adapter aux différents fonctionnements des exploitations.

Il travaille en contact permanent avec des animaux et doit faire preuve d'un sens aigu de l'observation.

De plus, dans un contexte de diversification des activités de l'exploitation, le salarié peut contribuer à la transformation et/ou à la vente des produits.

Il utilise différents outils et matériels spécialisés, lui permettant de réaliser les différents travaux liés aux soins aux animaux ou productions végétales qui lui sont confiés.

Il rend compte journalièrement de son travail à son employeur oralement ou au travers de différents outils.

Cet emploi s'effectue en bâtiment d'élevage ou à l'extérieur, il est donc soumis à la météorologie. En fonction de l'organisation du travail de l'exploitation ; il peut travailler durant les congés de fin de semaine et les jours fériés (astreinte auprès des animaux).

Selon les filières certains facteurs de risques principaux sont à noter :

- les postures pénibles lors des soins ou des contentions en élevage ovin et caprins, lors du curage et en salle de traite pour les bovins ;
- l'utilisation de produits chimiques lors du nettoyage des bâtiments ou de la salle de traite ;
- le déplacement, la contention de gros animaux ;
- la manutention manuelle (distribution de la nourriture) ;
- les vibrations et le bruit lors d'une utilisation prolongée d'engins agricoles.

Une application stricte des principes ergonomiques, des règles de sécurité et de santé, du port des équipements de protection individuel (EPI) est indispensable.

Les conditions dans lesquelles se déroulent ces activités génèrent des risques qui peuvent être la source d'accidents. Pour durer dans son activité, le professionnel prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Certaines habilitations comme celle de Salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST) sont utiles à l'exercice du métier.

#### 1.1.6.4. Evolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

L'évolution de l'emploi d'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères résulte le plus souvent d'une combinaison entre les compétences professionnelles acquises dans une ou plusieurs structures, de son choix de trajectoire professionnelle et des temps de formation complémentaire. Selon le contexte dans lequel il travaille et ses choix professionnels il peut (26) :

- développer une polyvalence lui permettant d'exercer de nombreuses tâches auprès des animaux et dans les productions végétales sur l'exploitation ;
- développer une polyvalence pour travailler dans un service de remplacement ;
- se spécialiser en élevage, augmentant ainsi son niveau d'autonomie ;
- devenir éleveur après un parcours de formation adapté.

L'élévation du niveau de compétence peut se faire par les voies de l'apprentissage ou de la formation continue, notamment via un Brevet professionnel du niveau 4.

Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la production agricole ou hors de l'agriculture.

---

(26) Idem 25.

## 1.2. La fiche descriptive d'activités (FDA)

### 1.2.1. Résumé du métier

A partir des instructions précises données par son employeur, l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères intervient dans un ou plusieurs élevages.

Pour chacun des travaux qui lui sont confiés, il s'organise dans son travail et en rend compte au chef d'entreprise.

Il réalise les différents travaux techniques courants d'alimentation des animaux, d'entretien des bâtiments, de suivi de la reproduction et de l'état sanitaire du troupeau. Il connaît le comportement des animaux et sait réagir en cas de nécessité.

En élevage laitier bovin, ovin et caprin, il est amené à réaliser la traite.

Il assure également des activités liées à la conduite de productions végétales en vue de l'alimentation du bétail ou de la vente.

Il utilise différents équipements nécessaires aux soins des animaux et aux travaux de cultures.

### 1.2.2. Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs personnes titulaires de l'emploi visé dans des configurations d'emplois qui peuvent être différentes.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions. Ainsi, la FDA ne décrit pas un « emploi » tel qu'on peut l'observer pour un individu précis dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.

Par convention, les activités sont écrites sans pronom personnel, celles-ci pouvant être réalisées soit par une femme, soit par un homme.

#### 1. Organisation quotidienne de son travail

##### 1.1. Prépare travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues

1.1.1. Prend connaissance des consignes, au besoin les fait préciser et expliciter

1.1.2. S'organise avec les autres ouvriers de l'équipe, quels que soient leurs profils : situation de handicap ou autres besoins particuliers

1.1.3. Prépare et vérifie ses outils de travail/ les matériels

1.1.4. Prépare les produits et fournitures nécessaires

1.1.5. Prépare les équipements de protection individuelle nécessaires à l'exercice de ses activités

1.2. *Rend compte de son travail*

- 1.2.1. Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées
- 1.2.2. Signale les anomalies ou les aléas rencontrés dans son travail
- 1.2.3. Réalise les enregistrements relatifs à son travail sur les supports prévus à cet effet
- 1.2.4. Participe aux échanges techniques

**2. Réalisation des travaux de l'élevage**

2.1. *Réalise les travaux d'alimentation des animaux*

- 2.1.1. Prépare les rations à distribuer : vérification de la qualité, préparation des aliments
- 2.1.2. Nettoie les auges, les mangeoires, les points d'abreuvement
- 2.1.3. Distribue les aliments aux différentes catégories d'animaux
- 2.1.4. Assure un approvisionnement en eau de qualité pour l'ensemble des animaux
- 2.1.5. Alimente les jeunes en nurserie
- 2.1.6. Vérifie que les animaux consomment normalement les aliments
- 2.1.7. Réceptionne et stocke les approvisionnements

2.2. *Assure les soins aux animaux et leurs déplacements*

- 2.2.1. Observe en permanence les animaux : état physiologique, état de santé
- 2.2.2. Signale les comportements anormaux et les signes de problèmes sanitaires
- 2.2.3. Réalise le déplacement, la contention et l'allotement des animaux pour les traitements et les interventions diverses
- 2.2.4. Réalise les interventions : administration de traitements curatifs et préventifs autorisés, taille des onglons, bains, ...
- 2.2.5. Réalise les enregistrements obligatoires correspondants
- 2.2.6. Renouvelle la litière
- 2.2.7. Régule les conditions d'ambiance des bâtiments
- 2.2.8. Nettoie et désinfecte les locaux
- 2.2.9. Aménage l'intérieur des bâtiments pour les manipulations et l'accueil des différents lots d'animaux

2.3. *Réalise les travaux liés à la reproduction et les soins aux jeunes*

- 2.3.1. Repère les femelles en chaleur
- 2.3.2. Organise le bâtiment d'élevage en vue de l'accouplement des animaux, l'insémination animale ou la maîtrise des cycles sexuels
- 2.3.3. Assure la surveillance des mises bas
- 2.3.4. Intervient sur les mises bas ou alerte le responsable si nécessaire
- 2.3.5. Réalise les soins aux mères et aux nouveau-nés
- 2.3.6. Procède à l'identification des animaux
- 2.3.7. Réalise les enregistrements

**3. Réalisation des travaux cultureux**

3.1. *Réalise les travaux liés aux productions végétales*

- 3.1.1. Réalise des opérations d'installation des cultures fourragères et céréales auto-consommées ou de vente
- 3.1.2. Réalise des opérations d'entretien des cultures
- 3.1.3. Réalise des opérations de récolte (fanage, andainage, transport stockage des récoltes)
- 3.1.4. Réalise des travaux d'entretien des parcelles : curage des fossés, plantation et élagage de haies...
- 3.1.5. Applique les traitements phytosanitaires
- 3.1.6. Eprend des effluents d'élevage dans le respect du plan d'épandage

3.2. *Réalise les travaux de conduite du pâturage*

- 3.2.1. Apprécie l'état d'une prairie permanente ou temporaire ou d'un parcours
- 3.2.2. Déplace les animaux en fonction de l'état de la parcelle ou des parcours
- 3.2.3. Installe et entretient les clôtures
- 3.2.4. Installe et déplace les équipements mobiles
- 3.2.5. Conduit les animaux du bâtiment d'élevage au pâturage
- 3.2.6. Surveille les animaux

#### 4. Entretien courant des matériels, équipements et bâtiments

##### 4.1. Assure l'entretien quotidien des tracteurs et outils attelés

- 4.1.1. Vérifie la fonctionnalité, la propreté et la sécurité des tracteurs et outils attelés
- 4.1.2. Effectue les opérations de maintenance de base
- 4.1.3. Nettoie et remise les tracteurs et outils attelés en fin de chantier
- 4.1.4. Détecte les dysfonctionnements ou défaillance
- 4.1.5. Enregistre les opérations effectuées
- 4.1.6. Assure le tri et la préparation des déchets pour le recyclage

##### 4.2. Réalise des travaux d'entretien des bâtiments, installations et équipements d'élevage

- 4.2.1. Réalise des travaux d'aménagement temporaire de l'espace dans les bâtiments d'élevage
- 4.2.2. Réalise des travaux de réparation ou d'aménagement simples : installation d'abreuvoirs, couloirs, cornadis, petite maçonnerie...

*La fonction et les activités ci-après correspondent aux travaux susceptibles d'être confiés à l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères selon la localisation, la taille, les orientations et l'organisation de l'entreprise employeuse.*

#### 5. Mise en œuvre des activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité d'élevage

- 5.A – Réalise la traite du troupeau
- 5.B – Réaliser la vente directe des produits de l'élevage
- 5.C – Réalise la transformation des produits de l'élevage (laitiers/viande)
- 5.D – Réaliser des travaux d'un atelier d'élevage complémentaire (à l'atelier principal)

#### 1.3. Situations professionnelles significatives (SPS) de la certification principale (hors UCAREs)

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail de l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères. Par nature, elles sont en nombre réduit. L'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités de son emploi.

Ces SPS sont regroupées en champs de compétences selon les ressources et les raisonnements qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS ci-dessous sont réalisées en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le secteur de la production en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement. Toutes se déroulent dans un contexte de transitions agroécologiques dans lequel la préservation et l'amélioration des agroécosystèmes est recherché.

Champs de compétences	Situations Professionnelles Significatives	Finalités
<b>Manipulations et contention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration d'un traitement</li> <li>- Repérage des chaleurs</li> <li>- Aide à la mise bas</li> <li>- Pesées</li> <li>- Embarquement-débarquement d'animaux</li> <li>- Constitution de lots d'animaux en bâtiment</li> <li>- Changement de parcelle d'un troupeau</li> </ul>	<i>Maintenir les animaux dans un état physiologique, sanitaire et de bien-être qui favorise un développement et une croissance conformes aux objectifs de l'éleveur</i>
<b>Maintien des conditions de croissance et de production des animaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation des jeunes</li> <li>- Alimentation des animaux en production</li> <li>- Nettoyage d'un bâtiment</li> <li>- Tour de pâtures en présence du troupeau</li> </ul>	<i>Favoriser le bien-être et le maintien de l'état de santé des animaux</i>
<b>Travaux culturaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation d'un lit de semence</li> <li>- Epannage de fertilisant</li> <li>- Fanage- andainage</li> <li>- Nettoyage d'une pâture</li> <li>- Chargement en marche d'un produit de récolte</li> <li>- Chargement/déchargement de produits agricoles</li> <li>- Conduite sur route d'un ensemble roulant en charge</li> </ul>	<i>Favoriser l'atteinte des objectifs de production des surfaces fourragères ou de vente en quantité et en qualité</i>
<b>Entretien du matériel, des installations et des bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle du matériel en vue de son utilisation</li> <li>- Nettoyage du matériel après un chantier</li> <li>- Aménagement dans un bâtiment</li> <li>- Réparation d'un équipement d'élevage</li> <li>- Installation d'une clôture</li> </ul>	<i>Maintenir la fonctionnalité du matériel, des bâtiments et des installations</i>

## 2. Référentiel de compétences du Brevet professionnel agricole « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères »

Le référentiel de compétences correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux Situations professionnelles significatives (SPS) présentées à la fin du référentiel d'activités. Les SPS correspondent aux situations professionnelles les plus significatives de la compétence d'un ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères confirmé. Elles sont déterminées à partir d'analyses du travail menées auprès de titulaires de l'emploi et de leur supérieur hiérarchique.

Le référentiel de compétences de l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères est constitué de 6 capacités globales correspondant à des blocs de compétences, dont une à choisir par les équipes en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du Brevet professionnel agricole « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

L'ensemble de ces capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans la filière de l'élevage de ruminants en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement et de bien-être animal.

Capacités	Champs de compétences <i>et finalités</i>	Situations professionnelles significatives
<p><b>C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage</b>                      C1.1°. Intégrer le milieu professionnel de l'élevage                      C1.2°. Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles</p>		
<p><b>C2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage</b>                      2.1. Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction                      2.2. Mettre en œuvre des déplacements d'animaux</p>	<p><b>Manipulations et contention</b>  <i>Maintenir les animaux dans un état physiologique, sanitaire et de bien-être qui favorise un développement et une croissance conformes aux objectifs de l'éleveur</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration d'un traitement</li> <li>- Repérage des chaleurs</li> <li>- Aide à la mise bas</li> <li>- Pesées</li> <li>- Embarquement-débarquement d'animaux</li> <li>- Constitution de lots d'animaux en bâtiment</li> <li>- Changement de parcelle d'un troupeau</li> </ul>
<p><b>C3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau</b>                      3.1. Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau                      3.2. Réaliser des travaux d'entretien des lieux de vie du troupeau</p>	<p><b>Maintien des conditions de croissance et de production des animaux</b>  <i>Favoriser le bien-être et le maintien de l'état de santé des animaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation des jeunes</li> <li>- Alimentation des animaux en production</li> <li>- Nettoyage d'un bâtiment</li> <li>- Tour de pâture en présence du troupeau</li> </ul>
<p><b>C4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles</b>                      4.1. Réaliser des travaux cultureux et d'entretien des pâtures                      4.2. Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles</p>	<p><b>Travaux cultureux</b>  <i>Favoriser l'atteinte des objectifs de production des surfaces fourragères ou de vente en quantité et en qualité</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation d'un lit de semence</li> <li>- Epandage de fertilisant</li> <li>- Fanage- andainage</li> <li>- Nettoyage d'une pâture</li> <li>- Chargement en marche d'un produit de récolte</li> <li>- Chargement/déchargement de produits agricoles</li> <li>- Conduite sur route d'un ensemble roulant en charge</li> </ul>
<p><b>C5. Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage</b>                      5.1. Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé                      5.2. Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage</p>	<p><b>Entretien du matériel, des installations et des bâtiments</b>  <i>Maintenir la fonctionnalité du matériel, des bâtiments et des installations</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle du matériel en vue de son utilisation</li> <li>- Nettoyage du matériel après un chantier</li> <li>- Aménagement dans un bâtiment</li> <li>- Réparation d'un équipement d'élevage</li> <li>- Installation d'une clôture</li> </ul>
<p><b>C6.</b>  <i>Bloc à choisir par les équipes parmi 4 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i></p>	<p>Voir tableau spécifique</p>	

### 3. Référentiel d'évaluation du Brevet professionnel agricole « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères »

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités constitutives de chaque capacité globale – ou bloc de compétences – du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le Brevet professionnel agricole « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de la capacité C1, toutes les autres doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury régional, en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

**Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités (hors la C1).**

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1		<b>C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage</b> C1.1°. Intégrer le milieu professionnel de l'élevage	<b>Appropriation des normes, codes et références du milieu professionnel</b> <i>Par sa mobilisation et sa manipulation des règles, codes et références du milieu de l'élevage, le candidat témoigne de son acculturation à ce monde professionnel</i> <b>Expression d'un positionnement professionnel personnel</b> <i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier d'élevage</i>
		C1.2°. Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles	<b>Décryptage de la situation au regard de l'enjeu concerné</b> <i>Le candidat repère ce qui se joue dans la situation et s'est construit des références sur le sujet</i> <b>Mise en lien entre les pratiques et l'enjeu concerné</b> <i>Le candidat situe des pratiques professionnelles, dont la sienne, au regard de l'enjeu.</i>
UC2	Evaluation en situation professionnelle	<b>C2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage</b> 2.1. Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction	<b>Observation des animaux</b> <i>Le candidat est en vigilance permanente à l'égard des animaux et repère des signes physiologiques et comportementaux pour décider d'une intervention technique ou d'une alerte du responsable.</i> <b>Organisation de l'intervention</b> <i>Le candidat prépare l'espace d'intervention, son matériel, les produits et les moyens de contention adaptés et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i> <b>Réalisation technique de l'intervention</b> <i>La technicité du candidat lui permet de réaliser les opérations de suivi sanitaire et de reproduction dans une ambiance calme, en sécurité, de manière à limiter le stress et la douleur des animaux.</i>

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
	Evaluation en situation professionnelle	2.2. Mettre en œuvre des déplacements d'animaux	<p><b>Observation des animaux à déplacer</b> Le candidat identifie les caractéristiques du ou des animaux à déplacer (catégorie, nombre, comportement) et a une attention constante aux réactions tout au long du déplacement.</p> <p><b>Organisation du déplacement des animaux</b> A partir des consignes reçues, le candidat prend en compte les caractéristiques du déplacement, prépare le matériel et les espaces pour l'organiser et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p><b>Réalisation du déplacement des animaux</b> La technicité du candidat dans l'approche et la conduite des animaux permet de les déplacer ou embarquer/débarquer en sécurité dans le respect des animaux.</p>
UC3	Evaluation en situation professionnelle	<p><b>C3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau</b></p> <p>3.1. Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau</p>	<p><b>Observation des comportements alimentaires</b> Tout au long de la distribution des aliments, le candidat surveille que chaque animal ait accès à sa ration et repère les comportements anormaux.</p> <p><b>Organisation du travail</b> A partir des consignes reçues et de ses observations, le candidat prépare les rations en respectant leur composition et les quantités et adopte un mode opératoire tout au long de la distribution qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p><b>Réalisation technique des interventions</b> La technicité du candidat dans la préparation et la distribution des aliments permet de nourrir les animaux en respectant les rations prévues.</p>
	Evaluation en situation professionnelle	3.2. Réaliser des travaux d'entretien des lieux de vie du troupeau	<p><b>Observation des conditions de vie des animaux</b> A partir de l'observation des animaux et de leur environnement, le candidat repère les indices indiquant une dégradation des conditions de vie qui nécessite une intervention.</p> <p><b>Organisation du travail</b> A partir des consignes données et de son observation des conditions de vie des animaux, le candidat prépare le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p><b>Réalisation technique de l'intervention</b> La technicité du candidat dans les travaux d'entretien des lieux de vie permet de maintenir ou de restaurer les conditions d'hygiène et de bien-être des animaux.</p>
UC4	Evaluation en situation professionnelle	<p><b>C4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles</b></p> <p>4.1. Réaliser des travaux culturaux et d'entretien des pâtures</p>	<p><b>Préparation du matériel</b> Le candidat prépare le tracteur, les outils, les consommables et effectue les réglages avec son responsable.</p> <p><b>Réalisation technique de l'intervention</b> A partir d'un contrôle continu de son travail, la technicité du candidat dans la conduite du tracteur attelé permet la réalisation d'une intervention respectant les consignes.</p>
	Evaluation en situation professionnelle L'épreuve pour valider la C42 s'appuiera obligatoirement sur un chantier collectif	4.2. Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles	<p><b>Travail en équipe</b> A partir de son observation du déroulement du chantier et des consignes données, le candidat s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues.</p> <p><b>Réalisation technique de l'intervention</b> La technicité du candidat dans la manutention des produits et la conduite de son ensemble roulant lui permet de travailler en sécurité.</p>

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC5	Evaluation en situation professionnelle	<p><b>C5. Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage</b></p> <p>5.1. Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé</p>	<p><b>Contrôle de l'état du matériel</b> Le candidat vérifie la fonctionnalité et la sécurité du tracteur et du matériel attelé de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles.</p> <p><b>Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle</b> La technicité du candidat permet le maintien de la fonctionnalité du matériel et favorise sa longévité.</p>
	Evaluation en situation professionnelle	5.2. Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage	<p><b>Evaluation des tâches à réaliser</b> A partir des consignes, le candidat détermine le travail à faire, prévoit les matériels et matériaux nécessaires et décide de son mode opératoire.</p> <p><b>Réalisation technique des aménagements et/ou des réparations</b> La technicité du candidat dans la réalisation des travaux à partir d'une valorisation des matériaux disponibles permet d'assurer la fonctionnalité du bâtiment, de l'installation et/ou de l'équipement.</p>
UC6 UCARE	Evaluation en situation professionnelle	Bloc à choisir par les équipes parmi 4 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.	Voir tableau spécifique

**UC6-UCARE du BPA ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères**

Bloc à choisir par les équipes parmi 4 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

UCARE –UC6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6A C6.A Réaliser les travaux de traite d'un troupeau laitier	C6.A.1 Réaliser la traite Evaluation en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traite de femelles en fin de lactation</li> <li>- Traite de femelles dont le lait doit être écarté</li> <li>- Mise en route de la machine à traire</li> <li>- Nettoyage de la salle de traite</li> </ul>	<p><b>Surveillance des femelles en salle de traite</b> Le candidat identifie les femelles entrant dans la salle de traite et repère celles dont le lait est à écarter. Tout au long de la traite, il est attentif au comportement des animaux.</p> <p><b>Organisation du travail</b> A partir des consignes reçues, du protocole à respecter et de ses observations, le candidat adopte un mode opératoire tout au long de la traite qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p><b>Réalisation technique de la traite</b> La technicité du candidat dans la réalisation de la traite permet de maintenir une ambiance calme et d'obtenir un lait répondant aux exigences sanitaires.</p>
	C6.A.2 Réaliser l'entretien et le nettoyage de l'installation de traite Evaluation en situation professionnelle		
UC6B C6.B Réaliser la vente directe de produits de l'élevage	C6.B.1 Mettre en place les produits dans l'espace de vente Evaluation en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposition des produits dans le lieu de vente</li> <li>- Mise en place d'un stand de vente</li> <li>- Enregistrements commerciaux</li> <li>- Préparation d'une commande</li> <li>- Promotion du produit auprès du client</li> </ul>	<p><b>Contrôle des produits en qualité et en disponibilité</b> Le candidat vérifie la conformité des produits à vendre et leur étiquetage en cohérence avec la réglementation, évalue les besoins en réapprovisionnement.</p> <p><b>Organisation du travail</b> A partir des consignes données, le candidat prépare le matériel et les produits. Il organise son espace de manière à</p>

UCARE –UC6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
	C6.B.2 Réaliser la vente aux clients <i>Evaluation en situation professionnelle</i>		<p><i>travailler efficacement et ergonomiquement.</i></p> <p><b>Réalisation de la mise en place de l'espace de vente</b> <i>La technicité du candidat dans l'installation de l'espace de vente permet une valorisation optimale des produits et le maintien de la chaîne du froid.</i></p> <p><b>Prise de contact</b> <i>Le candidat accueille le client, identifie ses besoins et répond à ses questions.</i></p> <p><b>Réalisation de l'encaissement</b> <i>Le candidat assure l'encaissement et la traçabilité de l'acte de vente.</i></p>
<p><b>UC6C</b> C6.C Réaliser des travaux de transformation des produits de l'élevage</p>	C6.C.1 Appliquer un procédé de transformation des produits de l'élevage <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'une technique de transformation de produits carnés</li> <li>- Mise en œuvre d'une technique de transformation du lait</li> <li>- Réalisation d'un étiquetage réglementaire</li> <li>- Nettoyage de l'atelier de transformation</li> <li>- Désinfection du matériel</li> </ul>	<p><b>Contrôle de la qualité du produit</b> <i>Le candidat vérifie tout au long du processus de transformation l'évolution du produit pour adapter sa mise en œuvre.</i></p> <p><b>Organisation du travail</b> <i>Le candidat prépare l'espace de travail, le matériel et les produits en fonction du procédé de transformation et adopte un mode opératoire qui respecte le plan de maîtrise sanitaire.</i></p> <p><b>Réalisation technique de la transformation des produits</b> <i>La technicité du candidat dans la mise en œuvre du procédé de transformation permet d'obtenir un produit présentant des qualités organoleptiques et sanitaires propres à sa commercialisation.</i></p>
	C6.C.2 Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces <i>Evaluation en situation professionnelle</i>		<p><b>Organisation du travail</b> <i>A partir des consignes et des notices d'utilisation, le candidat prépare le matériel et les produits d'entretien et adopte un mode opératoire permettant d'enchaîner efficacement les opérations.</i></p> <p><b>Réalisation technique de l'intervention</b> <i>Le candidat met en œuvre l'ensemble des opérations de nettoyage, désinfection des équipements et des surfaces et de rangement des matériels permettant de répondre au plan de maîtrise sanitaire.</i></p>
<p><b>UC6D</b> C6.D Réaliser des travaux d'un atelier d'élevage complémentaire à l'atelier principal (porcs, volailles, ...)</p>	C6.D.1 Réaliser des opérations de suivi sanitaire et d'alimentation des animaux <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance de l'état de santé des animaux</li> <li>- Administration d'un traitement à un lot d'animaux</li> <li>- Distribution de l'alimentation</li> <li>- Désinfection d'un bâtiment</li> <li>- Entretien de la litière</li> </ul>	<p><b>Observation des animaux</b> <i>Le candidat est en vigilance permanente à l'égard des animaux et repère des signes physiologiques et comportementaux pour décider d'une intervention technique ou d'une alerte du responsable.</i></p> <p><b>Organisation de l'intervention</b> <i>Le candidat prépare l'espace d'intervention, son matériel, les produits et les moyens de contention et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i></p> <p><b>Réalisation technique de l'intervention</b> <i>La technicité du candidat lui permet de réaliser les opérations de suivi sanitaire ou de distribution de l'alimentation dans une ambiance calme, en sécurité, de manière à limiter le stress et la douleur des animaux.</i></p>

Référentiel de diplôme du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

UCARE –UC6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
	<p>C6.D.2 Réaliser le nettoyage et la désinfection des bâtiments d'élevage <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>		<p><b>Observation des conditions de vie des animaux</b>  <i>A partir de l'observation des animaux et de leur environnement, le candidat repère les indices indiquant une dégradation des conditions de vie nécessitant une intervention ou une alerte du responsable.</i></p> <p><b>Organisation du travail</b>  <i>A partir des consignes données et de son observation des conditions de vie des animaux, le candidat prépare le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i></p> <p><b>Réalisation technique de l'intervention</b>  <i>La technicité du candidat dans les travaux de nettoyage et de désinfection des lieux de vie des animaux permet de restaurer les conditions d'hygiène et de bien-être des animaux.</i></p>

## ANNEXE II

TABLEAU DES CORRESPONDANCES DES UNITÉS CAPITALISABLES CONSTITUTIVES DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OPTION « TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE » CRÉÉE PAR L'ARRÊTÉ DU 20 JUIN 2006 AVEC LES UNITÉS CAPITALISABLES CONSTITUTIVES DU BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OPTION « OUVRIER D'ÉLEVAGE DE RUMINANTS ET DE CULTURES FOURRAGÈRES » CRÉÉ PAR LE PRÉSENT ARRÊTÉ.

UC du BPA option « travaux de la production animale » spécialité polyculture élevage (arrêté du 20/06/2006)	UC du BPA option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères »
UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	UC1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage
UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	
UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	
UC O1. Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal	UC2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage et UC3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau
UC S1 PE. Mettre en œuvre les opérations d'alimentation, les soins quotidiens et les manipulations des animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal	
UC O1. Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal	UC4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles
UC O2. Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage	
UC S2 PE. Mettre en œuvre les opérations liées aux travaux culturaux et à l'utilisation des surfaces fourragères dans le respect des règles de sécurité et d'environnement	
UC O2. Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage	UC5. Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage
UC S3 PE. Réaliser l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations dans le respect des règles de sécurité et d'environnement	
UCARE 1 ou 2	UC6.UCARE

## Remarques :

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC 6 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC 6 du nouveau.

Pour obtenir les équivalences des UC 2 et 3 du nouveau BPA, le candidat doit avoir obtenu les deux UC O1 et UC S1 PE de l'ancien BPA. Cette équivalence ne peut être dissociée, les deux UC doivent être obtenues pour bénéficier de l'équivalence avec les deux UC du nouveau BPA.

Référentiel de diplôme du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

<b>UC du BPA</b> <b>option « travaux de la production animale » spécialité élevage de ruminants</b> <b>(arrêté du 20/06/2006)</b>	<b>UC du BPA</b> <b>option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères »</b>
UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	UC1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage
UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	
UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	
UC O1. Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal	UC2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux d'élevage
UC S2 ER. Mettre en œuvre les opérations liées à la reproduction et les soins au troupeau dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal	
UC O1. Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal	UC3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau
UC S1 ER. Mettre en œuvre les opérations d'alimentation des animaux et l'utilisation des surfaces fourragères dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal	
(*)	UC4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles
UC O2. Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux agroéquipements et aux installations des exploitations d'élevage	UC5. Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage
UC S3 ER. Réaliser l'entretien et les réparations courantes des matériels, bâtiments et installations dans le respect des règles de sécurité et d'environnement	
UCARE 1 ou 2	UC6. UCARE

Remarques :

(\*) aucune équivalence possible entre les UC de l'ancien BPA et l'UC4 du nouveau BPA.

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC 6 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC 6 du nouveau.

Référentiel de diplôme du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

<p align="center"><b>UC du BPA :</b>  <b>option « travaux de la production animale »</b>  <i><b>spécialité élevage de porcs ou de volailles</b></i>  <b>(arrêté du 20/06/2006)</b></p>	<p align="center"><b>UC du BPA</b>  <b>option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères »</b></p>
<p>UC G1. Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale</p>	<p align="center">UC1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage</p>
<p>UC G2. Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique</p>	
<p>UC G3. Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable</p>	
<p>UC 01. Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques relatives au vivant et au comportement animal</p>	<p align="center">UC6. UCARE Travaux d'un atelier d'élevage complémentaire à l'atelier principal (porcs, volailles, ...)</p>
<p>UC S1 PV. Mettre en œuvre les opérations de préparation et de distribution des aliments et la surveillance des animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal</p>	
<p>UC S2 PV. Réaliser les interventions courantes de soins et de suivi des lots d'animaux dans le respect des règles de sécurité, d'environnement et de bien-être animal</p>	
<p>UC S3 PV. Mettre en œuvre les opérations nécessaires au maintien des conditions d'hygiène et d'ambiance et à l'entretien des locaux et des équipements d'élevage</p>	
<p>UCARE 1 ou 2</p>	<p align="center">UC6. UCARE</p>

Remarques :

Le nouveau BPA ne comportant qu'une seule unité capitalisable à définir au niveau local par le centre, une seule UCARE de l'ancien BPA suffit à obtenir l'équivalence pour l'UC 6 du nouveau BPA. Chaque UCARE de l'ancien BPA peut donc donner indépendamment l'UC 6 du nouveau.





**Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1<sup>er</sup>, avenue de Lowendal

75007 PARIS

**Février 2024**